

La Charte démocratique que nous proposons devrait également donner une plus grande impulsion politique aux normes du système interaméricain qui font de la démocratie une condition essentielle et indispensable pour l'appartenance au système de coopération régional.

Il faudra aussi nécessairement développer les liens fonctionnels et conceptuels qui existent entre les droits de la personne et la démocratie.

La démocratie, en plus d'être un régime politique assurant la jouissance des droits de la personne et des libertés fondamentales, est, en soi, un droit de la personne. Pour cela, dans l'évolution du droit international américain, elle constitue un devoir des États. Le fait pour l'État d'exiger ce devoir, dans le libre exercice de sa souveraineté, ne peut être interprété comme une dépréciation du principe de non-intervention.

La Charte démocratique interaméricaine doit nécessairement prévoir des mécanismes appropriés pour faire face aux nouvelles menaces à la démocratie.

La fraude électorale évidente, la transformation d'un gouvernement légitimement élu en gouvernement autocrate, la suppression de la division des pouvoirs, l'assujettissement systématique de l'administration de la justice au pouvoir politique, la violation, grave et systématique, de la liberté d'expression ou d'autres libertés fondamentales devraient être solidairement rejetés.

Cette réaction collective doit inciter les forces politiques, sociales et institutionnelles internes à exiger le rétablissement de la primauté du droit et de la vie démocratique. Il faut que la Charte démocratique établisse un mécanisme flexible et pragmatique qui, moyennant la sécurité juridique appropriée, soit capable de s'adapter aux caractéristiques que peut présenter chaque cas.

La Charte démocratique interaméricaine doit ainsi constituer, pour les gouvernements, un principe d'action. Ce sera aussi une forme de contribution dans l'atteinte de la justice, de la liberté et du bien-être de nos peuples.

Mesdames et Messieurs, ce moment historique nous incite à assumer nos responsabilités civiques pour faire des Amériques un espace de liberté. Un espace démocratique et de respect des droits de la personne. Un espace, à l'échelle du continent, où les pauvres pourraient espérer cesser d'être pauvres. Et cesseraient de l'être. Un espace où la justice sociale serait, plus qu'un idéal, une réalisation de chaque jour.

